

## NOTE

**À :** Tous les professeurs et professeures  
**DE :** Yves Chiricota, doyen de la recherche et de la création  
**OBJET :** *Programmes des subventions de la FUQAC 2019-2020*  
**DATE :** 10 décembre 2018

---

Madame, Monsieur,

Nous vous annonçons le lancement de l'opération 2019-2020 des programmes de **Subvention de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi (FUQAC)**.

### **VOLET DES SUBVENTIONS RÉGULIÈRES**

La Fondation de l'UQAC avise la communauté universitaire des modalités suivantes :

- Chaque projet retenu pourra être soutenu jusqu'à concurrence de 10 000 \$ pour l'année.
- Les personnes suivantes ne pourront pas présenter une demande au programme intitulé *Subventions régulières de recherche de la Fondation de l'UQAC* : les professeures et professeurs subventionnés par le volet des projets spéciaux de la FUQAC, les professeures et professeurs émérites, les professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs sous octroi, les professeures et professeurs invités et les professeures et professeurs substitués, ainsi que les professeures et professeurs associés, de même que les professeures et professeurs retraités;
- Le professeur régulier sera autorisé à participer à une seule demande de subvention régulière, soit à titre de chercheur principal ou de cochercheur.
- Le dépôt des formulaires de certification éthique n'est pas requis pour le cas de projets exigeant une telle autorisation. Cependant, dans le cas d'un projet nécessitant un tel certificat, la personne responsable du projet devra faire la preuve qu'elle le détient avant que le versement de la subvention soit autorisé.
- Les projets soumis seront étudiés selon la grille d'évaluation préparée à cette fin. Celle-ci s'articule autour de quatre grands thèmes : qualité de l'équipe, qualité du projet, contribution du projet à la formation des étudiantes et étudiants, effets structurants du projet (voir annexe I du Guide des subventions de recherche de la FUQAC). Les projets qui auront obtenu le meilleur résultat (sur 100) seront retenus pour fin de financement.

Dépôt des demandes complètes par voie électronique : **31 janvier 2019, 16h30**

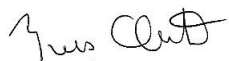
Annonce de la décision : **Avril 2019**

**Seuls les dossiers soumis par voie électronique seront acceptés.  
Le processus de soumission est intégré au formulaire électronique,  
que vous trouverez sur la page FUQAC du site web DRC  
<http://recherche.uqac.ca/fuqac/>**

## VOLET DES PROJETS SPÉCIAUX

En ce qui a trait au volet **Projets spéciaux**, la date de dépôt des candidatures au Décanat de la recherche et de la création est le **22 mars 2019, 16h30**. Veuillez vous référer au Guide des subventions de recherche de la FUQAC, page 7, pour des précisions sur ce volet (<http://recherche.ugac.ca/fuqac/>).

En vous souhaitant la meilleure des chances dans la préparation de votre projet, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.



**Yves Chiricota, doyen, Ph.D.**

c.c. : M. Réal Daigneault, VRERC  
M. Serge Tremblé, FUQAC